

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2015 à 19 HEURES**

L'an deux mil quinze et le dix neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Seignelay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Thierry CORNIOT, Maire.**

Présents : MM Thierry CORNIOT, Céline CHANCY, Michèle SELLIER, Bernard GUIMBERT, Marc SEGRETIN, Martine MICHEL, Daniel HENRY, Christine BENARD, Domenico LONGO, Jean-claude MARTIN, Jean-Claude GRISI, Florence HAULTCOEUR, Sylvia TISON, Emmanuelle LECOMTE, Sabrina CHAUVET, Chantal GUIDEZ

Absents excusés : Isabelle FERREIRA DE LIMA donne procuration à Marc SEGRETIN
Jérôme BROCHARD donne procuration à Bernard GUIMBERT
Patrick MANGIN donne procuration à Christine BENARD

Absent :

Secrétaire de séance : Michèle SELLIER

Le compte-rendu de la séance précédente n'a pas fait l'objet d'observation.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir respecter une minute de silence en hommage à toutes les victimes des attentats du 13 novembre 2015.

Le Maire soumet au Conseil les différents sujets à l'ordre du jour :

Présence citoyenne :

Ce dispositif devait être présenté par la gendarmerie. Le lieutenant COITEUX n'ayant pas pu se libérer, monsieur le maire propose au conseil municipal le report de ce point pour le prochain conseil municipal.

Actualisation des tarifs des repas scolaire et maison de l'enfance :

Notre prestataire « Elite Restauration » a adressé les tarifs actualisés selon le mode de calcul contractualisé.

Madame Michèle SELLIER, adjointe aux finances, expose les différentes propositions quant à la refacturation des repas.

		FACTURATION ELITE		FACTURATION COMMUNE	
		HT	TTC	HT	TTC
REPAS Restaurant scolaire					
	2012/2013	2,83	2,99 0,07 2,47%	3,53	3,72 0,73
	2013/2014	2,88	3,04 0,05 1,77%	3,62	3,82 0,78
ACTUELLEMENT	2015	2,92	3,08 0,04 1,37%	3,67	3,87 0,79 1,29%
PROPOSITION	2015/2016	2,96	3,12 0,04 1,35%	3,71	3,91 0,80 1,02%
<i>frais fonctionnement commune</i>					

Hauterive n'ayant pas d'école, les enfants sont rattachés aux écoles de Seignelay. Les familles bénéficient du même tarif que les familles de Seignelay. La commune par le biais d'une convention rembourse une partie des frais de fonctionnement de la restauration scolaire. La part communale est actuellement de 0.79 € par repas. Michèle SELLIER, adjointe aux finances, propose au conseil d'augmenter la part communale à 0.80 € par repas.

Tarifs maison de l'enfance :

Tarifs pour les familles résidant à Seignelay, Beaumont, Mont St-Sulpice et Hauterive						
MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES					VACANCES SCOLAIRES FORFAIT 5 JOURS	
Quotient familial	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas	*Carte 5 jours sans repas	*Carte 5 jours avec repas
0 € / 500 €	1,50 €	5,41 €	3,00 €	6,91 €	13,50 €	31,10 €
501 € / 900 €	2,80 €	6,71 €	5,60 €	9,51 €	25,20 €	42,80 €
901 € / 1 200 €	4,50 €	8,41 €	8,90 €	12,81 €	40,05 €	57,65 €
1 201 € / 1 500 €	5,00 €	8,91 €	9,50 €	13,41 €	42,75 €	60,35 €
> 1 500 €	5,50 €	9,41 €	10,10 €	14,01 €	45,45 €	63,05 €

Tarifs pour les familles extérieures aux 4 communes

MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES					VACANCES SCOLAIRES FORFAIT 5 JOURS	
Quotient familial	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas	*Carte 5 jours sans repas	*Carte 5 jours avec repas
0 € / 500 €	3,50 €	7,41 €	7,00 €	10,91 €	31,50 €	49,10 €
501 € / 900 €	4,80 €	8,71 €	9,60 €	13,51 €	43,20 €	60,80 €
901 € / 1 200 €	6,50 €	10,41 €	12,90 €	16,81 €	58,05 €	75,65 €
1 201 € / 1 500 €	7,00 €	10,91 €	13,50 €	17,41 €	60,75 €	78,35€
> 1 500 €	7,50 €	11,41 €	14,10 €	18,01 €	63,45 €	81,05 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité. Madame Sylvia TISON travaillant pour notre prestataire ne prend pas part au vote.

Participation aux frais de fonctionnement aux écoles pour la commune d'Hauterive :

Afin de pouvoir demander à la commune d'Hauterive la participation aux frais de fonctionnement des écoles, monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à demander la somme en fin d'année.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Subvention classe de neige :

Cette année, les élèves de CM2 partiront du 6 mars au 12 mars 2016 à BERNEX (Haute-Savoie). Cette année 19 enfants sont concernés. Le coût total par enfant est de 500 € (au lieu de 549 € pour 2015) en pension complète avec 16 heures de cours de ski.

Monsieur le maire propose au conseil municipal une participation communale de 50 % qui représente un coût de 250 € / enfant (le reste étant à la charge des familles).

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Circulation dans le village –suppression des stop, sens unique, stationnement...- :

Monsieur le maire informe le conseil que la commission sécurité s'est réunie le 06 octobre et qu'elle a fait plusieurs propositions :

- Sens unique de circulation rue du Crot Chabanne : la commission sécurité a été saisie d'une demande de notre CPI afin de rendre cette rue en sens unique de circulation. En effet le stationnement actuel des véhicules empêche le croisement aisé lors d'une intervention urgente avec un véhicule lourd. De ce fait, à compter du 30 novembre 2015, la circulation dans cette rue se fera dans le sens descendant.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

- Sens unique rue de l'Eglise : afin de limiter la vitesse dans cette rue, le sens de circulation rue de l'église de la salle des fêtes au numéro 27 se fera dans le sens descendant dès réception des panneaux

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

- Stationnement interdit : afin de faciliter l'accès à l'impasse des Ouches, le stationnement sera dorénavant interdit devant le numéro 11 de la rue Mathieu Roussin.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

- Priorités à droite dans tout le village : à compter du 30 novembre la priorité à droite sera établie dans tout le village. Mesdames BENARD, CHAUVET et MICHEL demandent à trouver une autre solution pour le carrefour de l'avenue Colbert, rue Sainte Anne et rue de Beaumont et le carrefour de la rue de Chemilly/Yonne. Ces carrefours n'ont pas visibilité suffisante et les véhicules roulent relativement vite. Monsieur le maire explique que cette mesure a justement pour but de faire ralentir les véhicules et que les communes qui sont passées en priorité à droite n'ont pas eu d'accident à signaler.

Le conseil délibère et vote. Il approuve avec 15 voix « pour » et 4 « contre ».

Participation prévoyance :

Monsieur le maire informe le conseil de l'obligation de se mettre en conformité à compter du 1^{er} janvier ce qui nous oblige à remplacer le taux de participation par un montant fixe par agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- De participer à compter du 1^{er} janvier 2016, dans le cadre de la procédure dite « de labellisation », à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation mensuelle de 10 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisé.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Titularisation d'un agent :

L'année de stagiairisation de Madame Manuela COLOMBO est arrivée à son terme. Monsieur le maire propose donc sa titularisation.

Le conseil délibère et vote. Il approuve avec 17 voix « pour » et 2 « abstention ».
Madame Michèle SELLIER ne prend part au vote pour raison familiale.

Monsieur Domenico LONGO demande si son travail donne satisfaction. Monsieur le maire lui confirme que cela est le cas.

Madame Sabrina CHAUVET demande combien il y a d'agents sur la commune. Monsieur le maire l'informe qu'il y a 24 personnes avec des contrats différents.

Nouveau contrat EDF :

Monsieur le maire informe le conseil qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, en ce qui concerne la salle des Fêtes Gabriel Martin, nous devons passer un marché libre au vue de notre consommation. Une rencontre a donc eu lieu afin de renégocier nos tarifs. EDF nous propose 1 contrat sur 3 ans avec des prix fixes. Une réelle économie pour notre collectivité :

- Abonnement par mois :
 - Actuellement : 162 €/mois
 - Au 1^{er} janvier 2016 : 40.64 €/mois

- Heures pleines hivers :
 - Actuellement : 9.93 €/kwh
 - Au 1^{er} janvier 2016 : 5.62 €/kwh

- Heures creuses hivers :
 - Actuellement : 7.12 €/kwh
 - Au 1^{er} janvier 2016 : 4.135 €/kwh

- Heures pleines été :
 - Actuellement : 5.04 €/kwh
 - Au 1^{er} janvier 2016 : 4.57 €/kwh

- Heures creuses été :
 - Actuellement : 3.49 €/kwh
 - Au 1^{er} janvier 2016 : 3.30€/kwh

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Renégociation contrat Gaz :

Notre fournisseur de distribution en GAZ étant aussi EDF, monsieur le maire informe le conseil qu'au vue de la baisse du tarif GAZ, il parait opportun de renégocier le contrat GAZ.

Monsieur le maire demande au conseil municipal à l'autoriser à lancer une consultation pour le GAZ.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité et charge monsieur le maire d'effectuer toutes les démarches.

Mise en place d'une caméra de surveillance dans le village :

Après renseignement pris auprès des services compétents, une information à la population est suffisante. En effet, une caméra gibier n'étant pas considérée comme une caméra de surveillance, la réglementation est plus souple.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Cette caméra sera installée dans des endroits où l'incivilité est récurrente.

Décisions modificatives :

L'adjointe aux finances propose les écritures suivantes

Commune :

Salaires :

Au chapitre 024 (dépenses imprévues) : - 14 664 €

Au cpte 605 : -3 336 €

Au chapitre 012 : + 18 000 €

Emprunt commune (véhicules) :

Au cpte 2031 : - 670 €

Au cpte 1641 : + 670 €

Remboursement ASP (contrat aidé) :

Au cpte 605 : - 1 000 €

Au cpte 673 : + 1 000 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Autorisation dépense d'investissement avant le vote du budget :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que nous pouvons, passer des écritures d'investissement avant le vote du budget, à hauteur de 25 %, de l'investissement 2015 en attente du budget primitif 2016.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

TIPI (paiement par carte bancaire) :

Afin de faciliter le paiement des titres de restauration scolaire et maison de l'enfance, monsieur le maire propose au conseil que les administrés puissent s'acquitter de ces factures par le biais du paiement par internet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

SDCI (schéma départemental de coopération intercommunale) :

Monsieur le maire informe le conseil que la communauté de communes de Seignelay-Brienon ne répond pas à tous les critères du schéma de coopération intercommunale pour conserver le périmètre actuel. Le Préfet, par le biais de la CDCI a donc proposé un nouveau schéma qui fusionne la communauté de communes de Seignelay-Brienon à la communauté de communes du Florentinois après discussions et constatations de similitudes des deux EPCI.

Le conseil délibère et vote. Il approuve avec 16 voix « pour » et 2 « abstention ».

Cession de parcelle de terrain :

Monsieur le maire informe le conseil qu'il a reçu une demande pour l'achat d'une parcelle de terrain, permettant au propriétaire contiguë d'accéder à sa parcelle rue de la

Bertine. Monsieur le maire propose un prix de vente de 5 €/m². Les frais d'actes et de bornage restent à la charge de l'acheteur.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Informations diverses :

- Monsieur le maire informe le conseil que suite à de nombreuses plaintes de riverains, il a demandé à Monsieur DELEGLIGNE Jean-Louis, géomètre expert, d'analyser l'ensemble des chemins ruraux appartenant à la commune. Une commission sera créée afin de recenser les chemins ruraux à rétablir en priorité.
- Le contrat aidé de Monsieur Jacques Dupont vient d'être reconduit pour une durée de un an.
- Monsieur le maire informe le conseil que les conjoints TEBOUL ont entrepris des travaux de réfection rue Gatelot. Une clôture sera installée afin que les riverains ne puissent plus stationner. Ce terrain est une propriété privée.

Questions diverses :

- Madame Martine MICHEL demande si nous avons des nouvelles concernant la maison de la presse. Monsieur le maire l'informe que le commerce est définitivement fermé. Un point presse ainsi que le loto seront disponibles chez un autre commerçant.

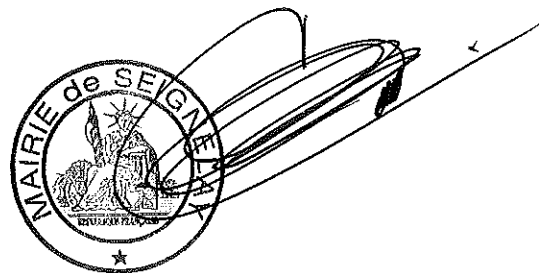
L'ordre du jour est épuisé.

Le Maire lève la séance à 20 h 20

La Secrétaire,

Le maire,
Thierry CORNIOT

Les membres,



10/10/10

10